

Madame, Monsieur,  
 Chers Parents,

Nous avons pris les mesures nécessaires afin de pouvoir accueillir à nouveau vos enfants au sein du centre de Loisirs dès le 20 mai. Le site d'accueil est situé 47 bis Chemin de Buffebiau. Un protocole d'accueil a été mis en place, en voici les modalités de protection:

- Les enfants de l'école maternelle Buffebiau seront accueillis au sein de leur école. La capacité d'accueil est de 4 groupes de 8 enfants. L'entrée s'effectuera par le portail principal de l'école.

- Les enfants de l'école maternelle Centre seront accueillis au sein du centre de loisirs, côté maternelle. La capacité d'accueil est de 2 groupes de 8 enfants. L'entrée s'effectuera par le portail du centre de loisirs.

- Les enfants de l'école élémentaire Centre seront accueillis au sein du centre de loisirs, côté élémentaire. La capacité d'accueil est de 3 groupes de 12 enfants. L'entrée s'effectuera par le portail du centre de loisirs.

- Les enfants de l'école élémentaire Buffebiau seront accueillis au sein de leur école. La capacité d'accueil est de 5 groupes de 12 enfants. L'entrée s'effectuera par le portail principal de l'école.

Un protocole sanitaire est prévu quotidiennement pour veiller à protéger au mieux vos enfants et le personnel communal. L'accueil des enfants au sein du centre de loisirs est déterminé en fonction des critères suivants:

**Catégorie 1-** Les enfants de personnels « prioritaires » (liste des professions actuellement prises en compte pour les personnels indispensables à la gestion de crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation). Votre employeur doit attester que vous en faites partie.

**Catégorie 2-** Les enfants dont les parents travaillent en présentiel. Une attestation d'employeur sera également demandée. A son arrivée, votre enfant devra indiquer sa présence à l'agent municipal, chargé de vérifier la liste des enfants inscrits.

Deux possibilités sont proposées pour l'accueil :

- matinée et repas : arrivée à 8h30 ou 9h00 et départ à 13h30 ou 14h00
- journée complète : arrivée à 8h30 ou 9h00 et départ à 16h30 ou 17h30 ou 18h30

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de bien vouloir veiller à respecter les horaires. Une confirmation de la présence de l'enfant en centre de loisirs sera communiquée aux familles.

Pour plus de confort pour vos enfants, les repas seront élaborés sur place et fournis par la commune.

Les enfants devront avoir un petit sac comprenant obligatoirement : une bouteille d'eau, une casquette, une crème solaire, une trousse avec crayons de couleur et stylos, un livre personnel.

Les dates, modalités d'inscription et de fonctionnement des vacances d'été vous seront communiquées en juin, en fonction du rapport du Conseil Scientifique remis au Gouvernement fin mai.

Bien cordialement,

Le Maire de CASTELGINEST

  
 Grégoire CARNEIRO  
 Vice Président de Toulouse Métropole

 Notre site internet [www.mairie-castelginest.fr](http://www.mairie-castelginest.fr)  
 est mis à jour quotidiennement  
 et regorge d'informations utiles,  
 n'hésitez pas à le consulter !